Les différentes étapes jusqu'à l'obtention du permis de chasser

1) A sa demande, le candidat **reçoit un dossier d'inscription comprenant** :

- ☞ Le mode d'emploi sur le permis de chasser,
- ☞ Une demande d'inscription aux formations théorique et pratique,
- ☞ Un imprimé d'inscription à l'examen et de délivrance du permis de chasser.

2) Le candidat **retourne le dossier complet** avec toutes les pièces demandées à la Fédération des Chasseurs à Chenonville.

(Attention tout dossier incomplet sera retourné)

3) Attention : pas d'accusé de réception des dossiers reçus !
C'est seulement environ 1 mois avant la date prévue que le candidat **reçoit sa convocation à la formation théorique** de Chenonville
(***s'il ne peut s'y rendre, prévenir la Fédération au moins 7 jrs avant***)

4) Le jour de la formation théorique :

- ☞ Nous lui remettons **sa convocation à la formation pratique**,
- ☞ Nous lui remettons un **manuel théorique, un DVD pratique** du permis de chasse, un support technique et la liste des questions éliminatoires,

- ☞ Il est **informé des dates prévues pour l'examen officiel.**

5) Le jour de la formation pratique :

- ☞ Nous lui **proposons les dates** d'examens blancs.

6) 15 jrs avant la date prévue de l'examen, le candidat reçoit sa convocation officielle.

. Le jour de **l'examen**:

En cas de réussite
L'examinateur lui remet son permis permanent et un gilet de battue
Il ne restera plus qu'à valider auprès de la FDC28 son permis pour chasser.

En cas d'échec
Nous vous fournissons un imprimé de réinscription à l'examen.
(validité des formations12 mois)

LE PERMIS DE CHASSER

Mode d'emploi

FEDERATION DES CHASSEURS D'EURE ET LOIR
CHENONVILLE – CS 20003
28637 GELLAINVILLE CEDEX
Service du permis de chasser
Tél : 02.37.24.02.44
mail : candice.bourdelas@fdc-28.com
www.facebook.com/FederationDepartementaleDesChasseursDu28

Les formations de la Fédération des Chasseurs d'Eure et Loir

LA THEORIE

La formation théorique se déroule à **Chenonville** sur **une journée** complète le samedi ou en semaine.

Déroulement de la journée :

☞ **Matin (arrivée 8h30)**

↳ **Connaissance de la chasse en France**

Organisation de la chasse, Législation, Armes et Munitions, Sécurité et Modes de Chasse

↳ **Armes de chasse – règles de sécurité**

☞ **Midi = repas** (*fourni par la FDC*)

☞ **Après-midi (jusqu'à 18h00)**

↳ **Connaissance des espèces et de leur gestion**

Espèces chassables (gibier de plaine, de bois, d'eau, etc…) et protégées (mammifères, etc…)

↳ **Questions éliminatoires** (***remise d'un dossier reprenant tous ces questions)***

↳ **Examen blanc**

Au cours de la journée, des questions officiels de l'examen seront présentées.

Nous remettons à l'arrivée du candidat le **manuel théorique, le DVD pratique du permis de chasser, un support technique et les questions éliminatoires** ainsi que la **convocation à la formation pratique** (*la date et l'heure seront à choisir selon un planning*).

LA PRATIQUE

Seuls les candidats ayant suivi la formation théorique pourront prétendre à la formation pratique.
Cette dernière se déroule en individuel sur le terrain Vouzelaud **à BROU et** dure **une heure**.

5 Ateliers :

a) maniement individuel des armes en salle
b) évolution sur le parcours avec franchissement d'obstacles
c) parcours de chasse au tir à blanc (3 ateliers)
d) la fosse (tir réel)
e) tir au sanglier courant / battue grand gibier (tir à la carabine)

L'examen de l'Office National de la Chasse

L'examen débute par des **exercices pratiques en extérieur notés sur 21 points. Quatre modules sont prévus :**

❶**Parcours d'obstacles** (*parcours de chasse simulé*) avec tir à blanc (*fusil à canons basculants*): 7 points, dont 1 de comportement général
❷**Epreuve de transport, démontage** sommaire et rangement d'une arme de chasse: 1 point
❸**Epreuve de tir sur plateaux** d'argile avec cartouches à grenaille : 7 points, dont 1 de comportement général
❹**Epreuve de tir sur cible** symbolisant un sanglier courant: 6 points, dont 1 de comportement général

Attention : *tout comportement dangereux au cours des exercices est immédiatement éliminatoire et interrompt l'examen du permis de chasser.*

Une fois la partie pratique terminée et si le candidat a une note supérieure ou égale à 15, il doit répondre à **10 questions théoriques** (*dont 1 éliminatoire*) **notées sur 10 points** pour vérifier ces connaissances.

Le candidat devra obtenir la **note totale minimale de 25 points** sur 31 sur les exercices pratiques et questions théoriques **sans aucune faute éliminatoire pour réussir l'examen du permis de chasser.**

En cas de réussite, le candidat repart avec son permis de chasser qu'il n'aura plus qu'à valider auprès de la FDC28 pour chasser.

En cas d'échec, il devra se réinscrire, un dossier de réinscription lui sera remis.

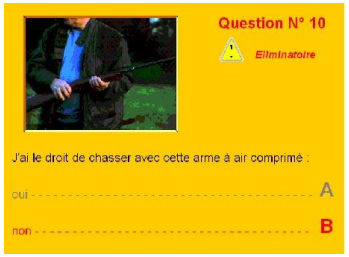

LE COUT DU PERMIS DE CHASSER

☞ part de la Fédération des Chasseurs : **40 €**
(*comprenant le repas du midi de la formation théorique, le manuel théorique, le DVD pratique du permis de chasser, un support technique, les questions éliminatoires et un gilet de battue*)
☞ part de l'ONCFS : **16 €** (à l'inscription et si besoin aux réinscriptions)
+ **30€** (ou 15€ pour les mineurs) pour la délivrance du permis de chasser.